



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SERVICE DÉPARTEMENTAL A LA JEUNESSE, A
L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° CAB-2023-33
portant attribution de la médaille de BRONZE de la Jeunesse, des Sports et
de l'Engagement Associatif

Promotion du 1^{er} janvier 2024 pour le Bas-Rhin

**LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION GRAND EST,
PRÉFÈTE DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST,
PRÉFÈTE DU BAS-RHIN**

- VU** le décret n° 70-26 du 8 janvier 1970 relatif à la médaille de la Jeunesse et des Sports ;
- VU** le décret n° 83-1035 du 22 novembre 1983 portant modification du décret n° 69-462 du 14 octobre 1969 modifié, relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la Jeunesse et des Sports ;
- VU** le décret n° 2013-1191 du 18 décembre 2013 modifiant le décret n° 69-942 du 14 octobre 1969 modifié relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports ;
- VU** le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Mme Josiane CHEVALIER, préfète de la région Grand Est, préfète de la zone de défense et de sécurité Est, préfète du Bas-Rhin ;
- VU** l'arrêté ministériel du 5 octobre 1987 fixant les modalités d'application des dispositions du décret n° 83-1035 du 22 novembre 1983 portant attribution de la médaille de Bronze de la Jeunesse et des Sports et notamment son article 1er portant déconcentration des décisions d'attribution de la Médaille de la Jeunesse et des Sports ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 25 mai 2021 portant composition de la commission départementale d'attribution de la médaille de Bronze de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif ;
- VU** l'avis de la commission départementale d'attribution de la médaille de Bronze de la Jeunesse, des sports et de l'engagement associatif du 06 novembre 2023 sur la proposition de promotion de récipiendaires au titre du contingent du 1er janvier 2024 ;

CONSIDÉRANT que les intéressés se sont distingués d'une manière particulièrement honorable au service de l'éducation physique et des sports, des mouvements de jeunesse et des activités socio-éducatives, des colonies de vacances, des œuvres de plein air, des activités de loisir social et de l'éducation populaire ou d'activités associatives au service de l'intérêt général ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La médaille de bronze de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement associatif est décernée aux personnes dont les noms suivent :

Monsieur Maurice ADOUM
Secrétaire Général Association Sportive Haguenau Handball
Sport

Madame Cathia ANDRADA née MAURATH
Dirigeante de l'Association Sportive Lauterbourg -Section Handball
Sport

Monsieur Léon BALL
Président honoraire de l'Association « Le Souvenir Français »
Engagement associatif

Monsieur Frédéric BARRET
Animateur de la commission Sports de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Bas-Rhin
Engagement associatif

Monsieur Didier BAUMEISTER
Entraîneur et directeur technique du Judo Club Shinsei
Sport

Monsieur Claude BERGER
Trésorier de l'Amicale des Apiculteurs et Amis de la Nature de Reichstett
Engagement associatif

Monsieur Robert BORNERT
Bénévole au sein du Tennis Club Molsheim Mutzig
Sport

Madame Audrey BRASSEL née HUSS
Vice-présidente du Bodysculpt Steinbourg-Wilwisheim
Sport

Madame Sandrine BRES
Bénévole au sein du Comité Départemental de Tennis de Table du Bas-Rhin
Sport

Madame Nadine CHARNAY née ROSIER
Secrétaire de Strasbourg GRS
Sport

Monsieur Judah (Ari) DADOUN
Bénévole au sein de l'ASOR Schiltigheim
Sport

Madame Jeanne-Marie DE MONTE née VOIRIN
Bénévole au sein de l'association Les Filopat's d'Andlau
Sport

Monsieur Thierry DECAESTEKER
Président de la Choeur d'Hommes 1856 de Molsheim
Engagement associatif

Monsieur Jean-Philippe ENGEL
Bénévole au sein de l'Association Sportive Lauterbourg -Section Handball
Sport

Monsieur Louis GANTER
Président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Brumath et Environs
Engagement associatif

Monsieur Patrick GRATHWOHL
Président de l'Association Sportive Hoerd
Sport

Madame Anne GUTFREUND née WENDLING
Secrétaire du Bodysculpt Steinbourg-Wilwisheim
Sport

Monsieur Frédéric HANKUS
Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires du Grand Est
Engagement associatif - Sport

Madame Valérie HEIDT née GIROULT
Présidente de l'Alsace Nautile Club
Sport

Madame Sophie HOULLIER
Coéquipière Unité Audace des Scouts & Guides de France de Molsheim
Jeunesse

Madame Irene KAELBEL née MEYER
Trésorière du Karaté Club de Sélestat
Sport

Monsieur Venant (Serge) KIENTZ
Entraîneur du Handball Club d'Erstein
Sport

Madame Liliane KIESELE
Membre du comité directeur du Cercle Aloysia Obernai
Sport

Monsieur Bruno LITZELMANN
Entraîneur de gymnastique au Cercle Saint-Laurent Wasselonne
Sport

Madame Chantal MARTINO née MARX
Présidente de Génération Cirque
Engagement Associatif

Monsieur Michel OSWALD
Bénévole au sein du club d'Arts martiaux Geispolsheim
Sport

Madame Sandrine OURY née HECK
Bénévole au sein du Club de Natation Synchronisée de Molsheim
Sport

Monsieur Philippe PAILLE
Président de la Société de Tir Saint Hubert Uhlwiller
Sport

Madame Lauriane REMUND
Bénévole au sein des Eclaireuses Eclaireurs Unionistes de France
Jeunesse

Madame Lucie ROBICHON
Bénévole au sein des Eclaireuses Eclaireurs Unionistes de France
Jeunesse

Madame Anne RUHLAND
Présidente de l'Union Vendenheim Mundolsheim Handball
Sport

Monsieur David TRIPARD
Entraîneur de football de l'US Uhlwiller
Sport

Madame Aline VIVÉ née STOLTZ
Professeure de Judo au Judo Club Edmond Vollmer Lauterbourg
Sport

Madame Marie WERLE née HOLTERBACH
Présidente de l'association Les Filopat's d'Andlau
Sport

Monsieur Sebastien WOLFF
Vice-président du Shotokan Karaté Traditionnel Alsace du Nord
Sport

Article 2 : Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de faire l'objet :

- soit d'un recours gracieux auprès de la Préfète du Bas-Rhin,
- soit d'un recours hiérarchique auprès de la Ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques,
- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg.

En cas de rejet implicite ou explicite du recours gracieux ou hiérarchique, selon les dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative, un recours contentieux peut être exercé dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Article 3 : Monsieur le Directeur de cabinet de la préfecture du Bas-Rhin et Monsieur le Directeur académique des services de l'éducation nationale sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui les concerne, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Strasbourg, le **20 DEC. 2023**

La Préfète,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop followed by several vertical strokes, positioned over the printed name.

Josiane CHEVALIER

